



LA TOUR D'AIGUES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

Date de convocation : 09/06/2026

Date d'affichage : 09/06/2026

Nombre de membres en exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

L'an deux mille vingt-six et le quinze juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LOVISOLO Jean- François, Maire.

Etaient présents : Mesdames REYNAUD – DOMEIZEL – PIGASSOU – LUCCHINI –LAFON – COUTON – RICCI – OLLIVIER – PASQUER – MADON – CORTES - BARNEOUD

Messieurs LOVISOLO - SEGURRA – BRANDTNER – BOREL - SERNA – RASTELLO – GERMAIN – CUTAIA - SORBIER - FABRE – MOUREN – GAUTIER

Etaient excusés : Mme GARCIN, M GUIZ-SPENGLER pouvoir à M LOVISOLO, M BRETTE pouvoir à Mme BARNEOUD

Secrétaire de séance : Eric SEGURRA

Le quorum est atteint

OBJET DE LA DELIBERATION N° 041-26

Dénomination Du Rond-Point au croisement du boulevard Maurice Lovisolo, du boulevard de Verdun et de la rue des Jardins

Monsieur SEGURRA explique que le rond-point construit lors de la réalisation du boulevard Maurice LOVISOLO au carrefour avec le boulevard de Verdun (RD 120) et la rue des Jardins ne porte pas encore de nom et propose de le dénommer « Simone VEIL » en hommage à cette personnalité et aux différents combats qu'elle a menés au cours de sa vie.

Où l'exposé de Monsieur SEGURRA,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la dénomination du rond-point susvisé « SIMONE VEIL »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et à engager toutes démarches pour la bonne exécution de cette décision

VOTE : 25 POUR et 1 ABSTENTION

Ainsi fait et délibéré à La Tour d'Aigues, les jour, mois et an susdits

Jean-François LOVISOLO, Maire.

Le Secrétaire de séance,

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2026
Publication : 22/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

